Accusé de réception en préfecture 069-200047785-20221017-com2022101704-AU Reçu le 20/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30

Com Prés

Communication 2022 10 17-04: Présentation du rapport d'activités du Syndicat intercommunal pour les personnes âgées-Année 2021

Nombre de conseillers	3.18 de la	Date de la convocation : 10/10/2022
En exercice:	33	
Présents:	26	Affichage de la convocation: 11/10/2022
Pouvoirs:	7	
Votants:	33	Affichage du compte rendu : 20/10/2022
Présents: Daniel JULLI	IEN, Daniel	MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE
		202) Henri COOLIARD Geneviève HECTOR Philippe LARGE Danielle CHARVOLIN

<u>Présents</u>: Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (arrivée à la délibération n° 02), Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD (arrivé à la délibération n° 03), Yolande CHAREYRE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA(arrivé à la délibération n° 02), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.

Absents ayant remis pouvoir:

Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD

Absents ou excusés :

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Le rapport du Syndicat intercommunal pour les personnes âgées (SIPAG) est présenté en séance.

Les missions du SIPAG sont :

- De repérer et d'identifier les personnes âgées à risques,
- Evaluer la situation de manière globale en analysant l'ensemble des besoins afin d'adapter l'accompagnement
- De proposer un accompagnement social et/ou psychologique aux personnes âgées repérées
- D'assurer une veille afin d'anticiper l'évolution des situations
- D'informer et sensibiliser les partenaires aux situations de risques au domicile

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance, du rapport annuel du Syndicat intercommunal pour les personnes âgées

PREND ACTE

de la communication du rapport d'activité du SIPAG;

PRECISE

que ce rapport est mis à la disposition du public.

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

20/10/2022 et de la publication en maikle le 20/10/2022 Pour copie certifiée conforme Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

Mairie de Vaugneray - 1, place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY

Tél: 04 78 45 80 48 - Fax: 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com

2022 10 17-04 du conseil municipal du 17 octobre 2022

Page 1 sur 1